

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME



30 ANS DE PRÉSENCE ET D'ACTION
POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS ÉGALITAIRE

LE CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME

Le Conseil du statut de la femme est un organisme d'étude et de consultation créé en 1973. Ses activités s'articulent autour de ses deux mandats, soit conseiller le gouvernement sur tout sujet qui touche l'égalité des sexes et le respect des droits des femmes et informer le public, les femmes en particulier, sur leurs droits et leurs conditions de vie. Lorsque la ou le ministre responsable le lui demande, le Conseil doit donner son avis sur tout sujet concernant l'égalité, le respect des droits et le statut de la femme. Il peut également, de sa propre initiative, saisir la ou le ministre de toute question qui, selon lui, nécessite l'action gouvernementale.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, le Conseil peut entreprendre ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires, recevoir les requêtes du public et examiner les suggestions qui lui sont faites sur des sujets qui touchent la condition féminine.

Le Conseil du statut de la femme est composé de la présidente, nommée par le gouvernement pour une durée de cinq ans, et de dix membres aussi nommées par le gouvernement pour une durée de quatre ans. Quatre membres sont désignées sur la recommandation des associations féminines, deux sur celle des milieux universitaires, deux sur celle des groupes socio-économiques et, enfin, deux sont nommées sur la recommandation des syndicats. De plus, huit sous-ministres¹ ainsi que le secrétaire du Conseil du trésor sont membres d'office du Conseil, sans toutefois détenir un droit de vote.

En ce qui a trait au personnel du Conseil, il est composé d'environ 65 personnes réparties entre la Direction générale, le Secrétariat, la Direction de la recherche et de l'analyse, la Direction des communications et la Direction des bureaux régionaux.

Le Conseil du statut de la femme est un organisme gouvernemental qui relève directement du premier ministre; celui-ci en a confié la responsabilité à une ou un ministre d'État au Conseil exécutif jusqu'en 1979. Par la suite, une ministre d'État à la condition féminine, une ministre déléguée à la Condition féminine ou une ministre responsable de la Condition féminine en ont successivement assumé la responsabilité. Depuis mai 2003, la ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration est responsable du Conseil du statut de la femme et du Secrétariat à la condition féminine.

¹ Il s'agit présentement des sous-ministres de la Santé et des Services sociaux, de l'Éducation, de la Justice, du Travail, de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, de la Culture et des Communications et le secrétaire du Conseil du trésor ou leur déléguée ou délégué.

INTRODUCTION

L'année 2003 marque le 30^e anniversaire du Conseil du statut de la femme du Québec. La création de cet organisme gouvernemental s'inscrit dans la continuité des actions que les femmes mènent pour la reconnaissance de leurs droits. Il y a beaucoup plus de trente ans que les femmes ont pris conscience que les problèmes auxquels elles font face dépassent les frontières de leur vie personnelle et qu'ils appartiennent au domaine public. L'obtention des droits fondamentaux comme, par exemple, le droit de vote, ou l'élimination de clauses discriminatoires dans les textes législatifs, n'a pu se faire sans l'intervention de l'État, généralement à la suite des pressions du mouvement des femmes. Entre autres actions, les femmes ont mis leur imagination à profit pour concevoir des instruments qui leur permettraient d'influencer efficacement le pouvoir politique. Une série d'événements survenus à la fin des années 60 et au début des années 70, tant dans les milieux féministes que gouvernementaux, aboutiront à la création d'organismes publics, au Québec aussi bien qu'au Canada, ayant comme mission officielle de conseiller les gouvernements en matière de condition féminine.

1. *LES ORIGINES IMMÉDIATES DU CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME*

À la faveur d'une résurgence du mouvement féministe, le regroupement, en 1966, de la plupart des organisations féminines québécoises dans un nouvel organisme, la Fédération des femmes du Québec (FFQ), donne une nouvelle cohésion au mouvement des femmes. À la même époque, en février 1967, le gouvernement fédéral met sur pied la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada; la Commission Bird, du nom de sa présidente, lui remet son rapport en 1970.

La FFQ a participé très activement aux travaux de cette commission et, avec d'autres groupes de femmes, transmet au gouvernement du Québec une des principales recommandations du rapport, soit la constitution d'un « Office² de la femme ». En novembre 1971, la FFQ présente un mémoire au premier ministre dans lequel elle propose la création d'un tel organisme, dresse les contours de ses éventuels pouvoirs et structures et élabore un programme d'action. À la suite de la présentation de ce mémoire, la FFQ est invitée à participer à un comité où siègent des fonctionnaires chargés de préparer des recommandations pour le Conseil des ministres. M^{mes} Berthe Bellemare, Mercédès C. Gauvin, Claire Lalonde, Caroline Pestiau, Pierrette Pothier-Bourassa et Laurette Champigny-Robillard³, représentantes de la FFQ, participent aux travaux de ce comité.



M^{me} Claire Kirkland-Casgrain

Le 12 décembre 1972, M^{me} Claire Kirkland-Casgrain, ministre des Affaires culturelles et seule femme membre de l'Assemblée nationale, dépose le projet de loi n^o 63, *Loi sur le Conseil du statut de la femme*, qui ne sera cependant pas adopté durant la session parlementaire en cours; le projet de loi sera déposé de nouveau au début de la session

² Selon la terminologie utilisée dans l'administration publique québécoise, un office est un organisme gouvernemental qui a une fonction de gestion autre que commerciale, financière ou industrielle (exemple : l'Office des professions).

³ M^{mes} Bellemare, Pestiau, Pothier-Bourassa seront membres du premier Conseil et M^{me} Champigny-Robillard en sera la présidente.

suivante, en mars 1973, par le ministre de l'Éducation, M. François Cloutier. Paradoxalement, lors du débat sur ce projet de loi et de son adoption à l'unanimité le 6 juillet 1973, aucune femme ne siégeait au Parlement québécois, la marraine du projet de loi ayant démissionné en février 1973. Le premier ministre nomme, comme ministre responsable du Conseil du statut de la femme, M. Fernand Lalonde, ministre d'État au Conseil exécutif.

L'accueil réservé aux recommandations du rapport Bird et à la revendication de la FFQ a sans doute été favorisé par des événements externes. En effet, en 1972, l'ONU donne l'exemple d'un engagement officiel dans le champ de la condition féminine. La Commission de la condition féminine de l'ONU décrète que 1975, à mi-chemin de la seconde décennie consacrée au développement, est la période tout indiquée pour marquer l'Année internationale de la femme; le Canada adhère à l'idée de la tenue d'une année consacrée à la condition féminine. Deux ans plus tôt, la création, en 1973, du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme et du Conseil du statut de la femme du Québec s'inscrivait donc également dans un contexte international qui encourageait la participation des gouvernements à la promotion des droits des femmes.

Par la création du Conseil, la Fédération des femmes du Québec obtenait un « Office de la femme », mais est-ce bien l'organisme qu'elle réclamait ? Pas exactement. La FFQ, dans son mémoire au premier ministre, voyait davantage qu'un rôle consultatif pour le Conseil et demandait qu'il soit doté d'un pouvoir quasi judiciaire. Néanmoins, elle y sera active : du reste, plusieurs femmes membres de cet organisme feront partie du premier Conseil.

Dans son premier rapport annuel, le Conseil observe qu'« en donnant suite aux mémoires de la Fédération des femmes du Québec et à certaines recommandations de la Commission royale d'enquête sur la condition de la femme au Canada, le gouvernement du Québec a posé un premier geste qui permet aux femmes de participer directement à l'élaboration des politiques et des lois qui touchent tous les aspects de leur vie. La femme est ainsi en mesure d'influencer les décisions gouvernementales parce que, pour la première fois, elle peut se manifester officiellement ». Par le fait même, certaines craignent que le gouvernement considère le Conseil du statut de la femme comme porte-parole privilégié ou officiel, voire unique, des Québécoises, et que l'influence découlant de la force inhérente au mouvement des femmes s'en trouve affaiblie.

En revanche, une grande partie du mouvement féministe considère qu'en créant le Conseil, l'État québécois prend conscience de son rôle dans l'amélioration des conditions de vie des femmes et reconnaît officiellement leurs revendications.

2. *PARTIR DU BON PIED*

Madame Laurette Champigny-Robillard (1973-1978)



Le 28 septembre 1973, le gouvernement nomme la première présidente du Conseil du statut de la femme, Laurette Champigny-Robillard, qui avait participé étroitement à la démarche de la FFQ en vue de la création du Conseil. Immédiatement après la nomination des membres, le Conseil du statut de la femme tient sa première réunion à Québec, les 11 et 12 décembre 1973.

En mars 1974, le Conseil avait déjà formé trois comités, soit le Comité sur l'égalité des chances dans la fonction publique, le Comité relatif aux garderies et le Comité d'étude des valeurs sociales qui a pour vaste mandat l'analyse de la transmission des valeurs par l'éducation et les médias. Au cours de ces quatre premiers mois d'existence, le Conseil a réalisé qu'on avait grand besoin d'information, non seulement sur lui, mais aussi sur la situation des femmes ainsi que sur les lois qui les concernent. Il a en outre dressé un plan général de recherche et formulé ses orientations.

La présidente s'est immédiatement employée à jeter des bases solides sur le plan de l'administration et de l'organisation du Conseil. C'est ainsi qu'à l'automne 1976, les services qui forment aujourd'hui le Conseil étaient déjà en place pour ce qui touche l'essentiel de leurs fonctions.

En examinant attentivement la formation du Conseil, on constate que, dès novembre 1973, le Service de la recherche, qui compte alors deux agentes, entreprend ses activités. Il alimente les réflexions et les prises de position des membres; le plan général de recherche du Conseil, qui lui sert de programme de travail, englobe l'ensemble des champs d'intérêt des femmes.

Durant la même période, le Centre de documentation voit le jour. Sur le plan technique, les premières responsables ont dû élaborer un système de codification « maison » parce que, dans les systèmes traditionnels disponibles, à l'époque, le sujet « femme » n'était pas décomposé d'une façon suffisamment précise pour répondre aux besoins particuliers de l'organisme. Le Centre de documentation est alors appelé à se développer d'une façon remarquable pour finalement compter parmi les plus importants du genre dans le monde francophone.

Depuis le tout début des activités du Conseil, le Service de l'information renseigne le public sur les droits des femmes par différents moyens, dont des contacts avec les médias, des conférences et la publication d'un bulletin d'information. Il s'agit du *CSF Bulletin*, tiré à 5 000 exemplaires, qui paraît à partir de mai 1974 et qui deviendra, en mars 1978, le *Bulletin du CSF*. Le Service Action-Femmes, chargé de répondre aux demandes individuelles des femmes, de les conseiller, de les appuyer dans leurs démarches, de recevoir les plaintes et diriger les plaignantes vers les services compétents, est créé en octobre 1974. Au cours des vingt ans qui suivront, plus de 100 000 personnes obtiendront des renseignements personnalisés sur l'exercice de leurs droits.

Le Conseil du statut de la femme amorce son action alors que les femmes investissent massivement le marché du travail. Toutefois, la discrimination, perçue de plus en plus comme moralement et socialement condamnable, n'est pas encore formellement interdite par une charte des droits et libertés. Il n'est donc pas étonnant de constater que, dans ses premières interventions, le Conseil s'attaque aux lois les plus ouvertement discriminatoires, particulièrement dans le domaine du travail et des avantages sociaux, et réclame le droit au congé de maternité. D'ailleurs, la présidente n'a pas tardé à déclarer que « le Conseil du statut de la femme s'est intéressé à plusieurs autres domaines touchant la femme, particulièrement à l'éducation, mais [qu']il s'est fixé, dès sa première réunion, les priorités suivantes pour les femmes au travail : obtenir des lois pour régir les congés de maternité, la parité de salaire et l'élimination de la discrimination en emploi⁴ ».

Aux chapitres de la transmission des valeurs et des représentations sociales, le Conseil lance, à l'automne 1974, un vaste programme de recherche dans le domaine de l'éducation. Les premiers résultats de ce travail sont une analyse des stéréotypes masculins et féminins dans les manuels scolaires (publiée en septembre 1975) et l'élaboration d'un cours destiné aux futurs enseignantes et enseignants sur le sexisme. Du reste, ce cours sera inscrit au programme de formation des enseignantes et enseignants de la plupart des universités québécoises. Plus tard, afin d'établir un mécanisme

⁴ *La femme au travail et l'esprit nouveau des lois*, discours de M^{me} Laurette Champigny-Robillard devant la Chambre de commerce de Montréal, 5 novembre 1974.

d'évaluation du sexisme dans les manuels scolaires, le Conseil collaborera avec le ministère de l'Éducation. Il collaborera encore avec ce dernier, ainsi qu'avec l'Institut national de recherche scientifique (INRS), pour mettre sur pied VIRE-VIE, un programme de sensibilisation au processus d'orientation scolaire des adolescentes.

Le Conseil n'a pas encore célébré son premier anniversaire lorsque, le 27 mai 1974, le Comité de coordination des relations intergouvernementales du gouvernement du Québec le reconnaît comme maître d'oeuvre des activités qui doivent se dérouler au Québec au cours de l'Année internationale de la femme prévue pour 1975. À ce titre, le Conseil est responsable de la coordination entre le gouvernement québécois, ses ministères et organismes, les ministères fédéraux concernés, le Secrétariat de l'Année internationale de la femme (organisme fédéral spécialement créé à cette occasion) et les groupes, associations et individus qui désirent souligner cet événement.

Pour s'acquitter de sa tâche, le Conseil a formé un secrétariat spécial qui, en premier lieu, a reçu et étudié plus de 200 projets dont 30 ont été subventionnés, soit par le Conseil à partir d'un budget spécial de 50 000 \$ alloué par le gouvernement, soit par différents ministères provinciaux. De plus, en collaboration avec le Secrétariat fédéral de l'Année internationale de la femme, il a organisé une série de neuf rencontres régionales à travers tout le Québec et un forum national, dans la Capitale, « Carrefour 75 ». Ce dernier a connu un rayonnement qui dépassait de beaucoup la participation des 500 personnes qui y assistaient, puisque la population a eu accès aux discussions de la dernière journée transmises en direct à la radio du réseau Radio-Canada. En outre, une émission spéciale a été télédiffusée le 16 juin 1975. « La couverture de cet événement par la presse en général a été telle qu'il est permis de faire mention de Carrefour 75 comme un des grands événements de l'année 1975 au Québec⁵. »

Une série de recommandations ont été formulées à l'occasion de ce rassemblement et certaines d'entre elles s'adressaient directement au Conseil du statut de la femme. C'est ainsi que Consult-Action est mis sur pied à l'automne 1976, en réponse aux demandes exprimées lors de Carrefour 75. En plus de constituer un lien entre le Conseil et les groupes de femmes, ce service offre un soutien aux groupes organisés ou en voie de formation pour définir leurs besoins, rechercher et développer les ressources du milieu et présenter des projets. Il vise à accroître l'autonomie des femmes par la recherche de solutions collectives. Situé à Montréal, Consult-Action dessert toutes les régions du Québec.

En 1975 et 1976, le Conseil élabore une série d'avis qui poseront des principes qui le guideront dans ses prises de position ultérieures. Il établit, par exemple, que les services de garde à l'enfance sont des services sociaux nécessaires, au même titre que l'éducation

⁵ Conseil du statut de la femme, *Rapport annuel 1975-1976*, Québec, Le Conseil, 1976, p. 14.

et la santé, et non des services destinés aux familles à faible revenu. Il demande donc le développement de services de garde selon les besoins des familles. Dans un autre secteur, il considère que l'interruption volontaire de grossesse ne relève pas du domaine criminel, mais constitue un service de santé dont l'accessibilité doit être assurée. Par ailleurs, le Conseil croit que l'égalité juridique des époux proposée dans le rapport de l'Office de révision du Code civil n'est qu'une étape vers leur égalité socio-économique. Il pense aussi que la réforme du droit de la famille ne peut s'accomplir sans une réforme concurrente de l'appareil judiciaire chargé d'administrer ce droit ni sans que soit solutionné le problème des compétences constitutionnelles en matière de mariage et de divorce.

Afin de faire progresser les connaissances sur les conditions économiques des femmes, le Conseil et le Laboratoire sur la répartition et la sécurité du revenu (LABREV) mènent une recherche et, en mars 1978, publient conjointement une étude en deux volumes sur ce sujet. Cette étude évalue aussi la réponse de l'État aux conditions économiques particulières de la population féminine.

Assez rapidement, le Conseil a constaté que seule une volonté politique, fondée sur une approche globale de la situation des femmes et une analyse en profondeur de leurs problèmes, peut apporter des changements. Le 17 mai 1977, le Conseil des ministres confie au Conseil du statut de la femme le mandat d'effectuer une étude en profondeur sur une politique d'ensemble de la condition féminine. Le défi est de taille et le Conseil se met à la tâche dès l'été 1977. Ce défi requiert toutes les ressources de l'organisme ainsi que la collaboration d'un comité interministériel et de sept groupes de travail; Consult-Action est alors chargé de mener une vaste consultation auprès des associations féminines.



À la suite de ces travaux, le Conseil du statut de la femme et sa présidente, Laurette Champigny-Robillard, remettent au gouvernement leur rapport intitulé *Pour les Québécoises : égalité et indépendance*, le 23 octobre 1978. Dans ce document de 335 pages, le Conseil analyse tous les aspects de la condition féminine et formule plus de 300 recommandations. Le rapport, tiré à 28 000 exemplaires, connaît immédiatement un grand succès auprès de la population, puisqu'il se retrouve au troisième rang des *best-sellers* québécois au cours du mois de novembre 1978. Le Conseil estime alors que l'accueil positif des médias d'information est très significatif de l'évolution de l'opinion publique en ce qui touche le dossier de la condition féminine. Pour la

première fois, en effet, les journalistes ont traité la publication, *Pour les Québécoises : égalité et indépendance*, comme un événement politique, au même titre que la publication d'un livre vert ou blanc du gouvernement.

Le gouvernement adopte d'emblée les propositions du Conseil et en fait sa politique officielle, sans toutefois choisir les actions qu'il entend amorcer en priorité, comme l'aurait souhaité le Conseil. Pour appliquer cette politique, le premier ministre nomme M^{me} Lise Payette, ministre d'État à la Condition féminine. Par rapport à ce mandat, la nouvelle ministre détient, au sein du gouvernement, une place beaucoup plus importante que les ministres qui avaient été précédemment « responsables du Conseil du statut de la femme » (fonction qu'elle avait d'ailleurs déjà exercée). En effet, en devenant « responsable de la condition féminine », elle a pour mission de défendre l'ensemble des dossiers concernant les femmes au Conseil des ministres et au Comité des priorités du gouvernement. Pour l'assister dans sa tâche, le gouvernement met sur pied, dès décembre 1978, un groupe de travail qui deviendra, en 1979, le Secrétariat à la condition féminine, qui aura pour mandat de coordonner l'action gouvernementale en matière de condition féminine.

Son mandat de cinq ans expiré, Laurette Champigny-Robillard quitte le Conseil après la remise du rapport sur la politique d'ensemble au gouvernement. Elle laisse en héritage un organisme doté d'une structure administrative solide et d'un document fondamental qui, durant une décennie, sera la référence du gouvernement du Québec en matière de condition féminine.

3. *L'AUTONOMIE DES FEMMES ET LA VIE ASSOCIATIVE*

Madame Claire Bonenfant (1978-1984)



M^{me} Claire Bonenfant est nommée présidente du Conseil du statut de la femme le 1^{er} décembre 1978. L'intensification des liens entre le Conseil et les groupes de femmes compte parmi les principales préoccupations de la nouvelle présidente. Aussi, un des objectifs du Conseil pour cette période est la présence de l'organisme en région. La déconcentration de Consult-Action permet de doter chaque région du Québec d'un bureau du Conseil. Dans une première phase, en 1979-1980, le Conseil s'implante à Québec, Montréal, Hull, Trois-Rivières, Chicoutimi et Sherbrooke. En 1981-1982, une deuxième phase permettra d'assurer la présence du Conseil en Gaspésie, sur la Côte-Nord et dans le Nord-Ouest québécois.

Pour favoriser les liens entre les groupes, le Conseil produit, en 1979, un premier *Répertoire des groupes de femmes*. À partir de 1990, le répertoire est conservé sur support informatique, ce qui permet sa mise à jour mensuelle, et est offert aux personnes qui travaillent en collaboration avec les groupes de femmes.

À compter de 1982, les agentes du Conseil du statut de la femme en région sont étroitement associées à la mise sur pied, à travers le Québec, des tables de concertation des groupes de femmes, ces lieux qui permettent aux organisations de s'informer sur certaines problématiques, de déterminer des priorités et de concerter leurs moyens d'action. Elles poursuivent encore aujourd'hui leur travail d'analyse, d'information et de soutien auprès des représentantes des groupes au sein de ces forums.

En octobre 1979, le *Bulletin du CSF* est remplacé par un magazine féministe dont la présentation est plus recherchée, visuellement plus attrayante et qui comprend des chroniques, des dossiers et des articles d'intérêt général. La *Gazette des femmes* publie entre sept et neuf numéros par année au cours des quatre premières années de son existence; à partir de 1983-1984, à cause de compressions budgétaires, le Conseil doit réduire les parutions du magazine à six numéros par année, lequel passe cependant de 28 à 36 pages avec une présentation graphique améliorée. Depuis ses débuts, il est distribué gratuitement par abonnement à celles et ceux qui en font la demande. Le tirage a varié au cours des ans. Au cours de l'année 1984, il varie de 38 000 à 60 000 pour s'établir à une moyenne de 46 000 exemplaires par numéro.



Sur le plan de l'organisation du travail au Conseil, on assiste, au cours des deux premières années du mandat de Claire Bonenfant, à une multiplication des comités; en effet, aux comités déjà existants, on ajoute les comités de planification, femmes et travail, femmes et famille, femmes et pouvoir, fiscalité, femmes et violence et publicité non sexiste.

Les travaux de ce dernier comité seront particulièrement connus du public, car c'est dans leur foulée que le Conseil a décidé de recueillir les plaintes relatives à des messages publicitaires sexistes et de faire des interventions auprès des annonceurs. Le prix *Déméritas*, créé en 1980, attribué pour le message jugé le plus sexiste, puis le prix

Éméritas, lancé l'année suivante, décerné à celui qui contribuait le mieux à briser les stéréotypes, ont connu pendant plusieurs années une grande popularité auprès de la population québécoise. Le Conseil a en outre produit une brochure d'information et de sensibilisation, *La Publicité sexiste, c'est quoi?*, mené une campagne contre la publicité sexiste en 1979 et 1980 et participé au Salon de la publicité. En 1982-1983, il renforce ses moyens d'action en établissant des mécanismes de collaboration avec des intervenants du monde de la publicité: le Conseil des normes de la publicité et la Confédération générale de la publicité.



Au cours de cette période, le Conseil est appelé à collaborer avec différents ministères du gouvernement ou d'autres organismes. C'est ainsi qu'il prend part au projet *Pareille, pas pareils* visant une éducation égalitaire des filles et des garçons, qu'il participe aux colloques sur la violence organisés sur tout le territoire ou

encore qu'il préside un comité interministériel pour l'établissement d'un protocole médical d'intervention auprès des femmes victimes d'agressions sexuelles.

La nomination d'une ministre chargée spécifiquement de la condition féminine et la création du Secrétariat à la condition féminine viennent changer les rapports du Conseil avec le gouvernement. Ainsi, avant la formation du Secrétariat à la condition féminine, le gouvernement confiait au Conseil l'exécution de certains mandats, comme la coordination de l'Année internationale de la femme, et l'invitait à participer à des comités interministériels, comme nous venons de le voir. Dorénavant doté d'un organisme dont la fonction est précisément de coordonner l'action gouvernementale en matière de condition féminine, le gouvernement fera moins appel au Conseil pour ce genre de fonction, lequel pourra désormais se consacrer presque exclusivement aux responsabilités pour lesquelles il a été créé : conseiller le gouvernement et informer la population.

Le Conseil, faisant du développement de l'autonomie économique des femmes sa principale préoccupation, s'engage dans l'organisation d'un forum sur la question. Tous ses services sont mis à contribution pour la préparation de l'événement, qui coïncide avec le 10^e anniversaire de l'organisme. Dans ce contexte, le Conseil a piloté une série d'études sur la production domestique, son histoire, le temps qui lui est consacré, la valeur économique du travail ménager, le partage des tâches et les politiques sociales au regard du travail domestique. En octobre 1983, plus de 1 000 femmes se réunissent à Montréal sous le thème « Les femmes : une force économique insoupçonnée », pour discuter de leur condition économique. Les participantes s'intéressent autant à la situation économique des femmes sur le marché du travail et aux conditions qu'elles y rencontrent qu'à la valeur économique de leur travail dans la sphère privée. Elles cherchent ensemble un dénominateur commun entre celles qui sont sur le marché du travail et celles qui travaillent au foyer. Ce « premier forum sur les femmes et la question économique au Québec, un précédent au Canada et fort probablement dans le monde ⁶ », selon Claire Bonenfant, est un événement majeur selon la presse féministe.

Entre 1979 et 1984, le Conseil a effectué des études importantes sur différents aspects de la vie des femmes ou y a été associé. Ainsi, après avoir mené une étude sur la santé des femmes, il fait paraître, en 1981, *l'Essai sur la santé des femmes* : la première partie traite du pouvoir, de la dépendance et de la santé des femmes, et la deuxième constitue une réflexion sur leur sexualité. Devant le succès de cette étude, une édition commerciale est produite en 1983. En 1981, le Conseil publie *Syndicalisation : droit à acquérir, outil à conquérir*, ouvrage dans lequel il détermine les obstacles à la syndicalisation des femmes et préconise des solutions pour favoriser le regroupement des travailleuses.

⁶ Marie-Claire DUMAS, « La grève dans 5 ans ! », *Châtelaine*, vol. 25, n° 2, février 1984, p. 40.

Au cours de cette période, le Conseil a émis des avis sur différentes questions. En 1979, à l'occasion de l'étude du projet de loi 89 sur la réforme du droit de la famille, pour la première fois de son histoire, il exprime son point de vue dans un mémoire présenté devant la commission parlementaire chargée d'entendre les opinions du public. Lors de l'entrée en vigueur de la loi, en 1981, le Conseil entreprend une tournée d'information dans chacune des régions du Québec afin d'informer les femmes sur les nouvelles dispositions du *Code civil* qui les touchent de près. Les positions élaborées en matière de droit de la famille à cette occasion alimenteront le Conseil pendant une décennie.

En octobre 1981, la présidente présentait un mémoire devant la Commission de la Justice, qui étudiait des propositions d'amendements à la *Charte des droits et libertés de la personne*. Le Conseil demandait notamment que la grossesse, le harcèlement sexuel, l'âge et le handicap physique fassent désormais partie des motifs de discrimination et qu'on élimine la discrimination dans les avantages sociaux. Il demandait aussi que la Commission des droits de la personne (CDP) obtienne les pouvoirs d'imposer, de réglementer et de contrôler les programmes d'accès à l'égalité. Au cours des années qui ont suivi, le Conseil a d'ailleurs collaboré avec la CDP pour la préparation du *Règlement sur les programmes d'accès à l'égalité* adopté en 1985.

De plus, le Conseil s'est prononcé sur la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* qui accorde, entre autres, le droit au retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite. Il a établi certains principes relatifs à la fiscalité basés sur l'égalité entre les contribuables et l'autonomie des personnes au regard de leur revenu. En outre, il a présenté un mémoire à la Commission sur l'éducation des adultes. Enfin, il a présenté un mémoire sur la pornographie à la Commission d'étude sur le cinéma et l'audiovisuel.

Devant le peu de statistiques disponibles sur les femmes et leur éparpillement et pour répondre aux attentes des chercheuses, des chercheurs ainsi que des groupes de femmes, le Conseil entreprend, au début des années 1980, la cueillette de données en vue de la publication d'un recueil de statistiques. *Chiffres en main*, paru en 1981, inaugurerait une série de recueils statistiques rendant accessibles, dans un même volume, des données sur différents aspects de la vie des femmes : travail, éducation, démographie, famille, fécondité et communautés culturelles. Cet ouvrage sera mis à jour sous le titre *Les femmes, ça compte* en 1984 et en 1990, et comprendra notamment des données inédites des recensements canadiens de 1981 et 1986.

Dans le même but, le Conseil a publié, en 1983, une première étude statistique sur les femmes en situation de pouvoir sous le titre de *Femmes et pouvoir*. Les études *Les femmes sur le chemin du pouvoir* parue en 1988 et *Femmes et pouvoir : la révolution tranquille* publiée en 1993 constituent les mises à jour, avec certains ajustements ou ajouts, de l'ouvrage de référence conçu en 1983.

À la fin du mandat de Claire Bonenfant, au printemps de 1984, le Conseil dispose d'une structure régionale développée qui permet d'entretenir des liens plus étroits avec les groupes de femmes et met au service des milieux intéressés à la condition féminine des documents très appréciés. Claire Bonenfant aura par ailleurs beaucoup contribué à sensibiliser les femmes et la société à la valeur économique de l'ensemble de la production sociale des femmes et à l'importance de leur autonomie économique.

4. *SORTIR LA MATERNITÉ DU LABORATOIRE ET REJOINDRE DE NOUVEAUX INTERLOCUTEURS*

Madame Francine C. McKenzie (1984-1988)



La troisième présidente du Conseil du statut de la femme, M^{me} Francine C. McKenzie, entre en fonction le 28 mars 1984.

La naissance du premier « bébé-éprouvette » en 1978, la répétition de cet exploit scientifique ainsi que le développement d'autres technologies reliées à la procréation humaine suscitent au premier abord l'admiration du public et un engouement des médias pour ces progrès de la science. Cependant, des femmes et quelques intervenants des milieux scientifique, juridique et religieux émettent des réserves quant à la pertinence, sur le plan de l'éthique et du respect de la personne humaine, d'orienter la recherche scientifique dans une direction qui risque de bouleverser l'ordre naturel des choses et de porter atteinte à la dignité des personnes.

Francine McKenzie est très consciente des enjeux que représente ce type de développement scientifique sur le plan de l'éthique et de ses conséquences éventuelles sur l'autonomie reproductive des femmes. Les nouvelles technologies de la reproduction deviennent une priorité pour le Conseil et l'intérêt pour ces questions se prolongera au-delà du mandat de Francine McKenzie. Appuyé d'un comité d'expertes et d'experts de différentes disciplines, le Conseil s'engage dans un important programme de recherche qui aura comme résultat la publication de six études. Ces réflexions l'amèneront à formuler des recommandations au gouvernement sur la question, à partir d'une double perspective féministe et humaniste.

La connaissance approfondie du sujet, acquise grâce aux études effectuées, permet en outre au Conseil d'amorcer et de soutenir un large débat sur les problématiques de l'intégrité de la maternité et du contrôle de la fécondité dans les milieux directement concernés du droit, de la philosophie, de la médecine et de la biologie. À l'aide de la production de deux vidéos, de la publication de la brochure *Enjeux* et d'un guide d'animation, le Conseil a également élargi le débat aux groupes de femmes et au public en général.



Le point culminant de ces années de réflexion, de sensibilisation et d'étude est la tenue du Forum international sur les nouvelles technologies de la reproduction. L'organisation de ce forum, qui a réuni une quarantaine de spécialistes internationaux et 500 participantes et participants à Montréal, les 29, 30 et 31 octobre 1987, a mobilisé l'essentiel des énergies du Conseil. Il se dégage des conférences et des discussions de ce forum que la maternité et la science ne font pas toujours bon ménage : c'est sous le titre de *Sortir la maternité du laboratoire* que les actes du forum sont publiés à l'hiver 1988.

Ce débat incite le ministère de la Santé et des Services sociaux à mettre sur pied un Comité interministériel de travail sur les nouvelles technologies de la reproduction auquel participe le Conseil. Ce dernier, par la suite, a été invité à participer, à différentes reprises, à des rencontres internationales sur le sujet.

Toujours dans le domaine de la santé, le Conseil se prononce sur la périnatalité et la reconnaissance de la pratique des sages-femmes. En outre, le mémoire qu'il présente à la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux (commission Rochon) lui permet de faire connaître ses orientations et ses recommandations en matière de fonctionnement et de financement des services dans la perspective des besoins particuliers des femmes. Durant cette période, il effectue une importante recherche sur les groupes de femmes, leurs membres, leurs actions et leur organisation.

Dans son plan triennal 1985-1988, le Conseil place l'atteinte de l'autonomie par les femmes au sommet de ses préoccupations et insiste plus particulièrement sur l'autonomie économique. Aussi organise-t-il, dans quatre régions du Québec, une

tournée de sensibilisation aux questions économiques, en s'associant à la troupe de théâtre Parminou réputée pour sa technique de théâtre-intervention. La préparation d'un mémoire à l'intention de la Commission consultative sur le travail (commission Beaudry) offre l'occasion de formuler des recommandations sur l'ensemble des éléments qui affectent les femmes en emploi. En outre, le Conseil fait des recherches sur l'équité salariale et le revenu minimum garanti et élabore des avis sur l'aide sociale et la fiscalité. Sur ce dernier sujet, il produit un guide d'animation et la vidéo *FiSc-Égalité* afin de démystifier la fiscalité et de cerner les enjeux qui concernent les femmes; la vidéo connaît une popularité remarquable auprès de la population, car elle compte parmi les documents les plus en demande à la vidéothèque du ministère des Communications.

Au cours de ces années, le gouvernement publie un Livre vert sur la politique familiale; réagissant devant le Comité de consultation, le Conseil énonce que toute politique familiale doit être compatible avec l'avancement des femmes dans la société, l'autonomie des personnes et le soutien aux familles. La réforme du *Code civil* portant sur le droit des personnes et des successions est une occasion pour le Conseil de rappeler les principes d'inviolabilité de la personne de la mère et de demander que les droits de l'épouse soient mieux protégés en cas de décès du conjoint. L'année suivante, il élabore une position sur le partage des biens familiaux en cas de divorce.



Les questions se rapportant aux jeunes retiennent également l'attention du Conseil. L'orientation d'une proportion importante de filles vers un nombre relativement restreint d'options traditionnelles entretient la ségrégation professionnelle et l'inégalité qui en résulte sur le marché de l'emploi. Afin d'inciter les filles à diversifier leurs choix, le Conseil du statut de la femme lance, en 1985, conjointement avec le ministère de l'Éducation et celui de la Science et de la Technologie, un guide sur les carrières non traditionnelles pour les filles sous le titre *Explorons de nouveaux espaces*. Destiné aux élèves du secondaire, à l'effectif enseignant et au personnel spécialisé

en orientation, le guide est distribué gratuitement, en 50 000 exemplaires, dans les écoles du Québec.

Aussi, en 1986, le Conseil réalise que les vidéoclips prennent de plus en plus d'espace dans l'univers culturel des jeunes; il fait part au CRTC de ses inquiétudes de voir des jeunes consommer un produit dont le contenu est souvent violent et sexiste. Après cette première intervention, en 1987, le Conseil met sur pied un comité qui propose qu'une recherche soit effectuée, qu'une table de concertation visant à sensibiliser les partenaires de l'industrie et les groupes en cause soit créée et qu'une campagne de sensibilisation soit menée auprès des jeunes. La recherche de M. François Baby, de l'Université Laval, *Sexisme dans les vidéoclips à la télévision*, publiée par le Conseil, met le doigt sur le

sexisme et la violence qu'on retrouve dans ce média; muni de ces résultats, le Conseil entreprend une série d'activités pour sensibiliser la population ainsi que les milieux de l'éducation et des communications à ce phénomène.

Le mandat de Francine C. McKenzie s'est terminé brusquement, la mort l'ayant emportée le 10 juin 1988; c'est M^{me} Claire McNicoll, alors vice-présidente, qui a assumé par intérim la direction du Conseil pour les dix mois suivants. Au cours de ce mandat, le Conseil s'est particulièrement fait remarquer pour ses initiatives et ses travaux se rapportant au débat entourant les nouvelles technologies de la reproduction; il a par ailleurs continué d'accompagner les Québécoises dans leur cheminement vers l'égalité, notamment économique, par l'approfondissement de ses recherches, la multiplication de ses interlocuteurs et la diversité de ses actions.

5. *AVEC LES FEMMES, DE TOUS LES DÉBATS*

Madame Marie Lavigne (1988-1995)



Entrée en fonction le 1^{er} novembre 1988, Marie Lavigne arrive à la direction du Conseil du statut de la femme alors que le Québec connaît des changements structurels importants. Le mouvement de régionalisation se concrétise principalement par le transfert de responsabilités du gouvernement vers les municipalités et par la création des nouveaux organismes régionaux d'administration et de concertation que sont les régies régionales de la santé et des services sociaux et les conseils régionaux de développement. Ces transformations interpellent les femmes sur leur place dans les lieux de pouvoir; risquent-elles, dans la mouvance de ce vaste exercice, de voir fondre les acquis des dernières années ? La crise sérieuse des finances publiques s'accompagne par ailleurs d'une menace de plus en plus sentie du désengagement de l'État sur le plan des politiques sociales. En outre, la recherche de l'autonomie des femmes s'effectue dans un contexte de profondes modifications structurelles sur le plan économique.

Parallèlement à ces transformations, le contexte social dans lequel évolue le mouvement des femmes a également changé depuis la création du Conseil. Entre autres, la modification du cercle familial, le vieillissement de la population et l'apport des membres des communautés culturelles au développement de la société québécoise, sans parler de la diversification des mouvements féministes, s'intègrent désormais dans la poursuite des objectifs généraux d'égalité et d'indépendance. Ce contexte général fait en sorte que les enjeux sont davantage morcelés, les obstacles, plus subtils, donc plus difficiles à déceler, et les gains, moins évidents.

Au début de son mandat, Marie Lavigne entreprend une tournée de toutes les régions du Québec afin de saisir les préoccupations des groupes de femmes et ainsi permettre au Conseil de dégager des orientations ayant la plus large perspective possible de la condition féminine.

Cette trame de fond amène le Conseil à privilégier des avenues inédites pour poursuivre sa mission. Il travaille donc à tisser de nouvelles alliances, à accroître le partenariat et à resserrer les liens avec les groupes qui le nourrissent de leurs expériences multiples. En contrepartie, il estime devoir accentuer ses efforts pour outiller les groupes en documentation et en information afin qu'ils puissent mieux affronter les défis qu'ils doivent relever.

Dans la foulée de ces orientations, Consult-Action devient la Direction des bureaux régionaux et voit son mandat modifié. Si le personnel du Conseil en région continue d'apporter son soutien aux tables de concertation et aux représentantes des clientèles féminines au sein des instances régionales, il se voit en plus confier des mandats de recherche et de constitution de dossiers à caractère régional ou national. Il est aussi appelé à travailler étroitement avec un éventail plus large de partenaires régionaux. Dans le cadre de ce nouveau mandat, la production des seize portraits socio-économiques régionaux largement diffusés permet d'informer et de sensibiliser les intervenants régionaux à la situation des femmes de leurs milieux respectifs.

Dans l'optique de l'élargissement des alliances et du partenariat, le Conseil favorise le recours à la consultation dans le traitement de ses dossiers majeurs. Ainsi, la vaste consultation qu'il a menée lors de l'élaboration de sa politique intégrée de congés parentaux a conduit à un consensus autour de sa proposition. Pour sa part, la consultation entreprise dans le dossier de l'équité en emploi a permis une importante sensibilisation des milieux concernés quant aux problèmes de rémunération et de ségrégation professionnelle auxquels font face les travailleuses. De même, le débat sur la décriminalisation de l'avortement en 1990 et 1991 a incité le Conseil à s'engager dans une consultation auprès des personnes et groupes touchés par ce sujet afin de dresser un état de situation et de déterminer les conditions d'accessibilité aux services de contraception et d'avortement.

Le ton souvent alarmiste du discours sur la démographie au Québec a encouragé le Conseil à s'intéresser plus activement à cette question. Déjà, la publication, en 1984, du document gouvernemental *L'évolution de la population du Québec et ses conséquences*, avait suscité des commentaires de la part du Conseil sur le sujet. En 1990, il décide de s'engager résolument dans le débat en confiant le soin de préparer une étude exploratoire à deux démographes et en formant un groupe de recherche pour analyser les principaux aspects liés à l'évolution démographique dans une perspective féministe. Les travaux de ce comité sont publiés dans *Au coeur des changements démographiques : des femmes font le point*. Le Conseil a par ailleurs produit, en mars 1992, un avis sur ce sujet dans lequel il n'adhère pas totalement à l'analyse négative des conséquences de l'évolution démographique proposée par le gouvernement; il estime plutôt que la société doit chercher à s'adapter aux nouvelles réalités afin que les femmes puissent matérialiser leur désir d'enfants et que les personnes âgées voient reconnaître leur rôle et leur apport.



C'est aussi sur la démographie que porte le premier colloque organisé par le Conseil dans le cadre du congrès annuel de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS) en mai 1990. Ce colloque veut favoriser le rayonnement des études féministes au sein de la communauté scientifique; depuis, l'expérience a été reprise pendant quelques années.

Si les diverses manifestations de la violence faite aux femmes préoccupent le Conseil depuis longtemps déjà, les événements tragiques survenus à l'École Polytechnique le 6 décembre 1989 ont révélé le phénomène avec une acuité renouvelée et l'ont amené à envisager la question dans une perspective plus globale.

Un important programme de recherche conduit à la préparation de cinq états de situation portant respectivement sur la violence conjugale, les agressions sexuelles, le harcèlement sexuel, la pornographie et l'inceste. Ce portrait des différentes formes de violence, qui risquent de porter atteinte à l'intégrité physique et morale des femmes, a alimenté la réflexion du Conseil, lequel a remis un avis au gouvernement sur l'ensemble de la question et organisé différentes activités d'information et de sensibilisation. Aussi, en avril 1993, paraît *Pour que cesse l'inacceptable : avis sur la violence faite aux femmes* dans lequel le Conseil privilégie un mode d'intervention global pour l'ensemble du phénomène.

C'est encore dans le contexte de sa réflexion sur les différentes manifestations de la violence que le Conseil rédige un avis sur des modifications à être apportées au Code des professions concernant la conduite des membres de certains ordres professionnels à l'endroit de leurs patientes ou clientes.

Encore sur le plan sociosanitaire, le Conseil a réalisé une étude sur la problématique des femmes dites sans-abri ou itinérantes et apporté son appui à l'implantation de projets pilotes relatifs à la pratique des sages-femmes. De plus, la réforme du système de santé et des services sociaux l'a amené à élaborer une position axée sur le respect des droits des usagères et des usagers quant à l'accès aux services et sur une participation égalitaire des femmes et des hommes aux nouvelles structures régionales.

Par ailleurs, le comité sur la publicité sexiste revoit l'ensemble de ses activités. Il étend d'abord son champ d'action aux vidéoclips et à d'autres véhicules de l'image des femmes. Puis, devant l'évolution rapide de la publicité, il réévalue ses approches et ses critères d'analyse. Une nouvelle étude sur les vidéoclips de même que sur la publicité, intitulée *Les femmes dans les vidéoclips - sexisme et violence*, révèle la persistance des stéréotypes.

Le Conseil continue de réagir à un certain nombre de projets gouvernementaux importants pour les femmes, notamment au chapitre du travail. Les modifications en profondeur apportées à la *Loi sur les normes du travail* lui ont permis de présenter au gouvernement sa politique intégrée de congés parentaux ainsi qu'un ensemble de recommandations touchant divers aspects des conditions de travail. Il publie également une recherche sur les deux aspects de l'équité en emploi, soit l'accès à l'égalité et l'équité salariale. Parce qu'il considère que la suppression des écarts salariaux et de la ségrégation sont des objectifs aussi essentiels l'un que l'autre, le CSF propose l'adoption d'une loi qui comprendrait ces deux volets.

Le statut juridique des couples a aussi retenu l'attention du Conseil durant ces années. La loi favorisant l'égalité économique des époux par la création d'un patrimoine familial, adoptée en 1989, représente la plus importante modification juridique apportée au statut de la femme mariée depuis la réforme du droit de la famille de 1979. Les efforts de chacune des directions du Conseil ont été conjugués afin de répondre rapidement aux besoins d'information de la population, notamment en organisant une tournée d'information et de sensibilisation à travers le Québec.

Par ailleurs, devant l'augmentation du nombre de personnes qui choisissent de vivre à deux et de fonder une famille en dehors du mariage, le Conseil a cru utile de procéder à une étude sur le phénomène de l'union de fait. Cette étude a donné lieu à un avis sur le statut juridique qui conviendrait aux couples en union libre.

Le Conseil se prononce en outre en faveur de la médiation familiale comme moyen facilitant le règlement des conflits familiaux en cas de rupture ; toutefois, il émet quelques réserves sur ce mécanisme dans les cas de violence et lorsque les forces en présence sont inégales.

D'autre part, le Conseil a également apporté son soutien à un projet gouvernemental d'envergure en participant à la préparation du Sommet de la justice tenu à Québec en février 1992; cette expérience lui a en outre permis de travailler en concertation avec divers groupes à l'établissement de consensus.

Au cours des années 1990, divers événements ont ravivé l'intérêt constant que le Conseil porte à la participation des femmes aux mécanismes de pouvoir depuis sa création. Ainsi, lors du 50^e anniversaire du droit de vote, le Conseil s'associe à l'organisation de *Femmes en tête*; il privilégie un des thèmes du 8 mars axé sur la participation au pouvoir et publie régulièrement dans les bulletins régionaux d'information des articles pour susciter la participation des femmes aux différentes structures du pouvoir.

Le Conseil, particulièrement par l'entremise des agentes en région, poursuit sans cesse ses efforts afin que les femmes prennent la place qui leur revient dans les différents lieux de pouvoir qui se sont multipliés à l'échelle locale et régionale. Par exemple, le Conseil collabore, en 1993, avec le ministère des Affaires municipales dans une opération

d'information et de sensibilisation à l'occasion des élections municipales sur les enjeux des élections locales pour les femmes afin de les inciter à participer et à se porter candidates. Le Conseil et le ministère renouvelleront leur coopération à quelques reprises par la suite.

Avec la publication de *Pour une réelle démocratie de représentation : avis sur l'accès des femmes dans les structures officielles du pouvoir* et de l'étude *Femmes et démocratie – quelques réflexions*, le CSF entend apporter sa contribution au débat déjà vivant dans le mouvement féministe sur la participation des femmes au pouvoir et sur les moyens d'y arriver. Tout en étant conscient que seuls un travail de sensibilisation de la population et des détenteurs du pouvoir et un engagement des femmes elles-mêmes pourront permettre aux femmes d'exercer enfin leur part de pouvoir, le Conseil propose des mesures visant à apporter une véritable égalité des chances dans le processus électoral.

Conscient aussi que les femmes doivent participer à tous les débats importants qui animent la société, le Conseil, comme il l'avait fait en 1980 et en 1987, a apporté sa contribution au débat constitutionnel; à cet effet, il a présenté un mémoire devant la commission Bélanger-Campeau en 1990.

Sous le titre d'*Horizon 2000*, le Conseil a produit, en 1991, un avis sur les orientations gouvernementales à retenir en matière de condition féminine pour la décennie à venir. Cet avis cherche à cerner les enjeux qui se posent à l'aube du XXI^e siècle en matière de condition féminine dans les secteurs de l'éducation, du travail et de la santé. Il examine aussi les effets potentiels pour les femmes des mutations pressenties ou déjà en cours dans les différents aspects de leur vie en société.

Mais cet avenir s'annonce dans un contexte de diminution des dépenses de l'État et de crise des finances publiques. Le CSF participe à la consultation tenue par la Commission du budget et de l'administration sur le financement des services publics. Il formule alors quatre principes qui devraient guider la société québécoise dans ses choix. Il rappelle d'abord que le développement économique est indissociable du développement humain et social ; il rappelle également que le souci d'assainir les finances publiques ne doit pas conduire le gouvernement à engager uniquement des dépenses qui apparaissent rentables à court terme. Le Québec doit en outre compter sur un État moderne, miser sur le développement solidaire et éviter, par ses choix budgétaires, de retourner les individus à la solidarité familiale.

Lorsque le gouvernement renouvelle le mandat de M^{me} Marie Lavigne à la présidence du Conseil du statut de la femme, le 31 octobre 1993, l'organisme se trouve en pleine célébration de son 20^e anniversaire sous le thème *Avec les femmes, de tous les débats*.



Pour souligner ses vingt ans, le Conseil propose deux thèmes principaux : le développement régional et le féminisme. Différentes activités, qui se déroulent en trois temps, se greffent à ces thèmes.

Le Conseil organise d'abord une série de trois colloques sur le développement régional. Ces colloques, qui attirent 600 personnes de divers horizons, ont lieu à Trois-Rivières, Longueuil et Chicoutimi. C'est encore sur le thème du développement régional qu'un colloque est organisé, en mai 1993, dans le cadre du congrès de l'ACFAS en collaboration avec des chercheuses de l'UQAR, de l'UQAH et de l'UQAC.

Le féminisme est abordé au cours d'une série de trois conférences-débats tenues au cours de l'automne 1993 portant sur le féminisme et les rapports hommes/femmes, les conditions de vie des femmes, nouveaux enjeux, nouvelles stratégies et les droits des femmes dans une société de droits. Ces conférences ont notamment permis de constater le chemin parcouru, d'esquisser les priorités et de faciliter le dialogue sur le féminisme avec les femmes et les hommes, les jeunes et les moins jeunes. Ces échanges ont en outre permis au Conseil d'enrichir sa propre réflexion et de mieux s'ancrer dans la réalité québécoise.

Les vingt ans du Conseil ont aussi été soulignés, le 21 octobre 1993, lors d'une cérémonie officielle à l'Assemblée nationale, soit par l'adoption d'une motion soulignant l'adoption de la Loi sur le Conseil du statut de la femme et vingt ans d'engagement gouvernemental en faveur des femmes ainsi que par une réception réunissant des membres de l'Assemblée nationale et des personnes associées de différentes façons à la cause des femmes.

Le CSF profite aussi de cet anniversaire pour interroger la population québécoise sur le féminisme et les conditions de vie des femmes. On commande donc un sondage et on publie les résultats dans la *Gazette des femmes*. Ces résultats montrent que les Québécoises appuient le travail du mouvement des femmes dans une proportion de 84,5 % et que la majorité d'entre elles (51 %) se disent elles-mêmes féministes. Si la grande majorité des personnes interrogées reconnaissent des progrès importants dans les

conditions de vie des femmes au cours des vingt années précédentes, la plupart croient que c'est dans le domaine du travail que les progrès les plus importants sont attendus.

Les événements entourant la célébration du 20^e anniversaire ont donc permis des échanges profitables au Conseil et à ses interlocutrices et interlocuteurs ; ils n'ont toutefois pas ralenti le travail régulier de l'organisme.

C'est ainsi que, dans le domaine de la santé, après la tenue d'une consultation, le Conseil adopte un avis sur l'accessibilité aux services de contraception et d'avortement dans les régions. Il suit également attentivement l'application de la loi sur la pratique des sages-femmes et fait appel aux médecins afin qu'ils collaborent aux projets-pilotes alors en cours ; il critique la politique de périnatalité et plaide en faveur de la gratuité de la mammographie de dépistage.

Au cours de ces années, le souci de l'organisme pour la sécurité économique des femmes dans le couple se manifeste de différentes manières. On remarque notamment des interventions se rapportant au régime de rentes du Québec, mais surtout son intérêt pour l'ensemble de la question des pensions alimentaires pour enfants. Le CSF entreprend une étude en trois volets portant sur la fixation, la perception et l'aspect fiscal des pensions alimentaires. Il se prononce par ailleurs en faveur de l'adoption de règles québécoises de fixation, d'un système universel, automatique et obligatoire de perception et de la « défiscalisation » des pensions alimentaires pour enfants.

L'autonomie des femmes tient aussi à la capacité qu'elles ont de défendre leurs droits devant les tribunaux. Comme l'accès aux services constitue la pierre angulaire de la justice, le Conseil s'est intéressé à la réforme du régime d'aide juridique pour demander le maintien de l'accès à la justice pour les personnes à faible revenu et l'amélioration de cet accès pour les personnes à revenu inférieur pour ce qui est de la défense de leurs droits et de leurs intérêts fondamentaux. Il exprime en outre son souci pour une organisation efficace des services juridiques.

L'autonomie économique passe avant tout par le travail et le développement économique et c'est dans cette optique que le CSF se soucie du développement de l'économie sociale. Dans *L'économie sociale et les femmes : garder l'œil ouvert*, il émet son opinion sur le sujet. Tout en considérant l'économie sociale comme un moyen favorisant le développement économique et social et la création d'emplois, il invite à la vigilance afin que l'économie sociale ne donne pas naissance à de nouvelles inégalités dont les femmes feraient les frais.

L'intérêt pour la conciliation travail/famille s'est matérialisé dans deux dossiers particuliers au cours de ce deuxième mandat de M^{me} Marie Lavigne : le congé parental et le virage ambulatoire. Voulant connaître un des aspects de la participation de l'un et l'autre parent à l'arrivée d'un enfant, le Conseil a procédé à une des rares études empiriques de son histoire ; il a mesuré l'utilisation du congé parental par les

mères et les pères pour constater que les pères ne représentaient alors que 4,2 % des parents qui prennent le congé et encore, dans la plupart des cas, ils le prennent quand les mères ne sont pas admissibles.

La présence dans la société québécoise de plus en plus de personnes appartenant à des groupes culturels les plus variés pose un défi à la société d'accueil quant aux accommodements à offrir tout en garantissant les principes d'égalité entre les femmes et les hommes. Par exemple, devant la controverse sur le port du voile islamique ou hijab à l'école, le Conseil a jugé nécessaire de rendre publique sa réflexion sur le sujet. Sur cette délicate question, le Conseil conclut que l'interdiction du hijab dans les écoles publiques n'est pas la solution à privilégier parce que les jeunes filles risquent de se retrouver dans des écoles privées religieuses, hors du lieu d'intégration à la société québécoise que constitue l'école publique. Il demande par ailleurs au gouvernement d'élaborer une politique de gestion de la diversité culturelle. Puis, dans un avis, il rappelle que les mutilations génitales féminines sont des pratiques inacceptables et croit que le Code criminel devrait être amendé afin de les interdire nommément.

Mettant en pratique le thème de son 20^e anniversaire, *Avec les femmes, de tous les débats*, le Conseil participe, à l'automne 1993, au Forum sur l'emploi et appuie, en 1995, la Marche des femmes contre la pauvreté, notamment en produisant un document de statistiques sur les femmes et la pauvreté. Puis, comme il l'avait fait à l'occasion d'étapes antérieures du débat constitutionnel, il présente, en mars 1995, un mémoire à la Commission sur l'avenir du Québec sur l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec et diffuse un document d'information sur les femmes et la constitution afin d'aider les citoyennes et les groupes à participer au débat sur le sujet dans chaque région.

Sur le plan des outils d'information, le Conseil lance *Info-CSF*, en 1995-1996, un bulletin d'information qui rend compte des travaux du Conseil. Adressé à 400 partenaires, tels que les associations féminines, les



milieux de l'enseignement et de la santé, des municipalités, certains ministères et organismes gouvernementaux et des syndicats, il est maintenant diffusé en version électronique, ce qui permet d'élargir encore son public lecteur. Depuis déjà plusieurs années, chaque bureau régional publie régulièrement l'*Info-Région*, bulletin destiné aux groupes de femmes et aux instances régionales.

La crise des finances publiques interpelle le Conseil non seulement comme enjeu socio-politique, mais aussi en tant qu'organisme gouvernemental directement touché. Le Conseil connaît en effet une

diminution de 14,5 % de son budget entre 1994-1995 et 1996-1997. Dès la première année, la réduction représente un peu plus de 200 000 \$ sur un budget de 4,4 M\$. Le Conseil est dans l'obligation de revoir son organisation et les services qu'il offre à la population.

Trois services seront affectés par cette crise budgétaire. Le service Action-Femmes qui, depuis 1974, fournissait de l'information sur une base individuelle, est aboli et le Conseil conclut une entente avec Communications Québec en vertu de laquelle il peut transférer les demandes de renseignements formulées par téléphone ; il continue cependant de répondre aux demandes écrites. La *Gazette des femmes* doit revoir son mode de diffusion basé sur une distribution gratuite par abonnement aux personnes qui en font la demande. Depuis l'automne 1994, la *Gazette des femmes* est vendue par abonnement et, depuis l'hiver 1995, on la trouve en vente en kiosque. Ce passage de la gratuité à la vente a forcément eu un effet sur le tirage du magazine ; le tirage moyen, qui était de 60 000 en 1993, est descendu à 15 380 en 1995-1996 pour se situer à 23 250 en 2001-2002.

Enfin, le Centre de documentation a vu son personnel réduit, ce qui a entraîné une diminution du service à sa clientèle externe. Il a dû aussi élaguer sa collection et, pour économiser l'espace, se concentrer encore davantage sur sa collection spécialisée en condition féminine. Le Centre de documentation a par ailleurs adhéré au Réseau informatisé des bibliothèques gouvernementales (RIBG) en 1994-1995 et son catalogue est maintenant accessible par internet; il continue d'offrir un soutien à la recherche au personnel du Conseil et à des chercheuses et chercheurs de la fonction publique et des universités. Il renferme aujourd'hui 8 000 volumes et il est abonné à 211 périodiques.

Une activité récurrente demeure toutefois bien ancrée dans le cycle annuel du Conseil : la célébration de la Journée internationale des femmes. À partir de 1982, le Conseil lance un débat autour d'un thème rattaché aux préoccupations des femmes ou à un dossier mis en évidence par le Conseil. Ainsi, à chaque année, le Conseil propose un thème qu'il soumet au débat public. Pour favoriser la tenue d'activités et animer les discussions, il prépare et distribue des outils aux groupes et aux personnes qui en font la demande.

Tantôt, les thèmes proposent de faire un bilan, comme en 1983 sur la politique d'ensemble de la condition féminine cinq ans après, tantôt ils invitent au dialogue comme en 1985 – « Dialogue femmes-filles » - en 1986 – « Pleinement des nôtres : femmes immigrantes » et en 1994 – « Féministes cherchent partenaires... pour changer le monde ». Certains thèmes prennent une allure plus revendicatrice comme celui de 1989 qui s'intitule simplement « L'équité », celui de 1990 – « De l'isolement au pouvoir » – et celui de 1998 – « Visible ou invisible : lumière sur le travail des femmes ! ». D'autres enfin convient les femmes à se tourner vers l'avenir comme en 1987 avec « Vision 2000 » et en 1995 avec « Femmes en marche vers l'an 2000 ».

Le Conseil partage ce terrain avec l'Intersyndicale des femmes qui suggère aussi des thèmes pour la fête du 8 mars; le mouvement des femmes s'approprie les thèmes, tels que proposés, ou les adapte selon les intérêts locaux. Au fil des années, on a noté que les thèmes suggérés par le Conseil rejoignaient plusieurs groupes de femmes et, de façon particulière, les travailleuses des secteurs public et parapublic.

Le 29 septembre 1995, après huit années à la présidence du Conseil du statut de la femme, M^{me} Marie Lavigne quitte son poste pour prendre la direction d'un autre organisme gouvernemental. L'intérim est confié à M^{me} Thérèse Mailloux, secrétaire générale du Conseil.

Au cours du mandat de M^{me} Marie Lavigne, le Conseil du statut de la femme tente d'ajuster ses orientations et ses actions au contexte de régionalisation et de difficultés économiques généralisées et de tisser de nouvelles alliances. Habitué de s'adresser à un pouvoir centralisé, il doit désormais établir de nouveaux liens et composer avec de nombreux interlocuteurs qui détiennent des pouvoirs de décision dans des domaines touchant les femmes.

Dans un contexte où les intérêts des femmes s'articulent de façon plus diversifiée, le Conseil s'est employé, non seulement à élargir ses champs d'intérêt, mais aussi à relever le défi de la complexité actuelle de la condition féminine.

6. *DE L'AUDACE ET DE L'ACTION*

Madame Diane Lemieux (1996-1998)



M^{me} Diane Lemieux, lorsqu'elle accepte la présidence le 29 avril 1996, n'est pas une étrangère au Conseil du statut de la femme puisqu'elle était membre du Conseil depuis janvier 1995.

Dès le mois de juin 1996, elle entreprend une tournée de consultation des régions du Québec qui s'étalera jusqu'en janvier 1997. Elle entend ainsi mieux connaître les besoins des femmes vivant sur tout le territoire québécois et les difficultés auxquelles se heurtent les groupes de femmes dans une période de réorganisation des services gouvernementaux et de raréfaction des ressources financières. Elle réaffirme le rôle du Conseil auprès des citoyennes et s'informe des attentes des groupes de femmes à l'endroit de l'organisme. En cette matière, comme à bien d'autres égards, ses actions s'inscrivent dans la continuité de celles de M^{me} Lavigne.

Cet intérêt pour la vie des femmes et des groupes des différentes régions se manifeste d'abord par l'actualisation des 16 dossiers socio-économiques, un pour chaque région ; ces outils permettent aux agentes et aux groupes de femmes de dégager des priorités et de mieux cibler leurs interventions auprès des instances locales et régionales. Les agentes en région, qui font partie de plusieurs conférences administratives en plus de fréquenter différents forums de discussion, s'assurent que les analyses du Conseil sont connues et prises en compte par les acteurs régionaux.

La régionalisation d'un certain nombre de services offerts antérieurement par le gouvernement du Québec, la création de nouvelles structures locales et régionales et les ententes conclues entre le gouvernement et les conseils régionaux de développement font que la vie des femmes est de plus en plus influencée par des décisions prises à un palier régional. C'est dans ce contexte que le Conseil s'engage dans la rédaction d'une

série d'avis sur les conditions de vie des femmes dans chacune des régions du Québec ; le premier de ces avis paraît en mars 1999 et porte sur la Montérégie.

Le gouvernement entend lui aussi ajuster la politique en condition féminine à ce contexte de régionalisation ; il entreprend à cet effet une consultation en vue de définir la cinquième orientation de cette politique qui portera précisément sur la place des femmes dans le développement régional. Le Conseil soutient activement le Secrétariat à la condition féminine dans son exercice de consultation sur ce sujet et sur l'élaboration du programme d'action 1997-2000.

Puis le Conseil rédige un avis lorsque le gouvernement émet sa *Politique de soutien au développement local et régional*. Le Conseil demande au gouvernement de s'assurer que ses engagements en matière de condition féminine sont intégrés dans la mise en œuvre de sa politique par les instances locales et régionales. Il propose au gouvernement de fixer des attentes précises quant aux résultats à atteindre dans la quête d'égalité entre les femmes et les hommes et suggère divers moyens pour accroître la participation des femmes dans les structures du pouvoir. En outre, les agentes en région suivent de près l'implantation de la *Politique active du marché du travail*. Elles émettent des commentaires et participent à des comités où elles font notamment la promotion des emplois non traditionnels pour les femmes dans une perspective de développement économique. Dans plusieurs bureaux régionaux, les agentes ont aussi participé à l'organisation de colloques sur l'économie sociale et ont favorisé des échanges avec les groupes de femmes sur les enjeux de l'économie sociale pour les femmes.

La mondialisation des marchés et la crise des finances publiques constituent une toile de fond sur laquelle s'accomplit l'évolution des conditions de vie des femmes d'ici. Le Conseil doit de plus en plus tenir compte de ces facteurs dans ses interventions. Il est conscient que des progrès importants pour les Québécoises reposent sur des interventions de l'État et les réformes qui s'annoncent risquent justement de l'affaiblir ; il consacre donc une part de ses énergies à s'assurer de la préservation des acquis davantage qu'à la conquête d'avancées franches.

Parce qu'il croit plus que jamais nécessaire d'exprimer son point de vue dans les grands débats sociaux, le Conseil a tenu à présenter un mémoire à la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics en rappelant que la base du financement des services publics n'est pas neutre pour ce qui est de l'accès des femmes à l'autonomie. Il formule une série de recommandations en faveur de la mise en place d'une fiscalité à la fois équitable et efficace.

Dans le même esprit, il intervient lors du Sommet sur l'économie et l'emploi en octobre et novembre 1996. À cette occasion, il fait parvenir aux participantes et participants une déclaration officielle intitulée *Rep partir du bon pied – avec 3,7 millions de femmes* ; cette déclaration fait état de la situation des femmes sur le marché du travail, des obstacles

qu'elles doivent encore surmonter lorsqu'elles veulent s'y intégrer, et propose des avenues favorisant une plus grande égalité entre les sexes. Cette opération est soutenue par un envoi aux quotidiens de l'analyse que le Conseil fait des résultats et des engagements pris au cours de ce sommet.

Toujours dans le domaine du travail, le Conseil participe à la commission parlementaire qui étudie le projet de loi sur l'équité salariale. S'il accueille favorablement une loi visant l'équité salariale, il insiste sur l'importance de trouver des solutions pour assujettir les entreprises qui embauchent dix personnes et moins et rappelle que les tentatives d'évaluation des coûts de l'équité ont des limites et que les coûts de l'inaction dans ce domaine sont élevés pour les femmes.

En janvier 1997, le CSF réagit favorablement au projet de réforme de la sécurité du revenu. Tout en souscrivant à plusieurs aspects du projet qui visent l'atteinte de l'autonomie, le Conseil s'interroge sur certaines inconnues comme la disponibilité des débouchés, la quantité et la qualité des ressources qui seront mises à la disposition des prestataires de la sécurité du revenu pour assurer leur insertion en emploi ainsi que sur le versement de prestations suffisantes aux personnes en voie d'insertion.

Une politique familiale progressiste est également nécessaire pour soutenir l'insertion en emploi des mères. Dans son avis *La Société et la famille : miser sur l'égalité et la solidarité*, le Conseil analyse les nouvelles dispositions de la politique familiale et les nouvelles dispositions fiscales proposées par le gouvernement. Le Conseil appuie l'idée d'une assurance parentale, le développement de services de garde accessibles et d'une allocation familiale unique qui remplacerait plusieurs mesures. Il déplore toutefois le fait que les allocations familiales perdent leur caractère universel pour devenir sélectives ; de cette façon, l'amélioration du soutien aux familles à faible revenu est largement assumée par les familles de la classe moyenne plutôt que par l'ensemble des contribuables.

Le rapport de la Commission royale d'enquête sur les techniques de reproduction (rapport Baird) et un projet de loi fédéral retiennent l'attention du Conseil qui publie un avis intitulé *La procréation médicalement assistée : une pratique à encadrer*. Fidèle à ses prises de position antérieures, le Conseil demande notamment d'encadrer certaines pratiques et d'en interdire d'autres, tels le clonage et le choix du sexe en fonction de critères non médicaux.

En 1995, le gouvernement institue les États généraux sur l'éducation, un exercice de réflexion sur l'éducation au Québec ; le monde de l'enseignement, différents acteurs intéressés ainsi que la population sont conviés à y prendre part. Le Conseil répond à l'appel. Il émet d'abord un avis en réponse à certaines questions posées par les commissaires et produit un jeu de fiches d'information à l'intention des groupes de femmes qui désireraient intervenir. Il est aussi convié, à titre d'invité privilégié, aux assises nationales. Dans ses interventions, le Conseil rappelle l'importance de

l'éducation au regard de l'égalité et de l'autonomie des femmes et attire l'attention sur le fait que, malgré des avancées et des succès notables des filles, elles rencontrent encore des problèmes particuliers dans le système d'éducation.

Au chapitre du droit de la famille, le Conseil intervient sur deux dossiers principaux : la médiation familiale et le statut des conjointes de même sexe. En commission parlementaire, il reprend les arguments déjà exprimés quant à l'opportunité d'élargir les services de médiation familiale à toutes les régions et insiste sur la formation des médiatrices et médiateurs. Il publie par ailleurs une étude intitulée *Une plus une : recherche sur la reconnaissance légale des couples de lesbiennes* dans laquelle il présente un historique du traitement juridique de l'homosexualité, les quelques données disponibles concernant les lesbiennes, un état du droit actuel et un exposé des différents courants de pensée concernant la reconnaissance des droits.

La question de la diversité culturelle et religieuse donne lieu à plusieurs actions du Conseil. Armé de sa réflexion déjà entreprise, il dépose un mémoire à l'occasion des audiences publiques tenues par le Conseil des relations interculturelles en septembre 1996. Si le CSF admet que le Québec, en tant que société d'accueil, doit adopter une attitude d'ouverture envers les nouveaux citoyens et citoyennes, il lui importe également de poser des balises qui assurent le respect des valeurs fondamentales de la société et le maintien des acquis des femmes ici, dont certains sont encore fragiles. Puis il s'engage dans une recherche pour étayer une analyse féministe globale de l'aménagement de la diversité. Le Conseil veut ainsi prendre part à un autre débat important qui anime la société québécoise et s'assurer que les principes féministes issus de l'idéal d'égalité seront au cœur de l'aménagement de la diversité culturelle et religieuse. Finalement, à la suite d'une consultation, il émet un avis, *Droit des femmes et diversité*, qui tente de répondre aux questions quant au respect des normes d'égalité entre les sexes et les accommodements négociables. L'apport de cet avis est surtout de dépasser l'approche du cas par cas en proposant une analyse basée sur les principes défendus par le mouvement féministe ; il distingue les normes auxquelles personne ne doit déroger et les valeurs qu'il faut promouvoir sans toutefois les imposer. La présidente a participé en outre à un comité du ministère de l'Éducation sur un projet de politique d'éducation interculturelle et une représentante du Conseil a suivi, à titre de personne-ressource, la tournée de consultation sur le sujet organisé par la FFQ.

À l'automne 1997, la présidente effectue une tournée des associations nationales et des groupes de recherche féministes pour connaître les dossiers majeurs sur lesquels travaillent ces organismes. Le Conseil cherche ainsi à ajuster ses actions à celles de ses partenaires dans la défense des droits des femmes et de la recherche. Il participe par ailleurs régulièrement aux activités publiques des associations nationales et des centres de recherche universitaires.

Les technologies de l'information prennent de plus en plus d'importance ; est-ce que les femmes en tirent tout le profit qu'elles pourraient ou risquent-elles d'être laissées pour compte. Le CSF expose son point de vue devant la Commission de la culture sur les enjeux liés à l'expansion de l'information. Puis il accède lui-même à l'autoroute de l'information en lançant, en février 1997, son site internet. Le site internet sert à faire mieux connaître la mission et les actions du Conseil et permet une diffusion beaucoup plus large de ses avis, recherches et documents d'information.



Puis c'est déjà son 25^e anniversaire que le Conseil célèbre sous le thème *Le CSF, un allié vers l'égalité*. Des activités ont lieu un peu partout au Québec ; le but est de mettre en valeur le travail accompli par le mouvement des femmes, d'évoquer le passé, de célébrer le présent et d'esquisser l'avenir.

De façon plus officielle, l'Assemblée nationale adopte une motion, le 18 mars 1998, pour rappeler l'adoption de la Loi sur le Conseil du statut de la femme en 1973 et rendre hommage aux femmes et aux hommes qui ont contribué et qui continuent de travailler à l'avancement des droits des femmes. Lors d'une réception officielle, le premier ministre, M. Lucien Bouchard, et d'autres oratrices et orateurs soulignent, devant 400 invités, la contribution du Conseil et l'évolution de la condition des femmes. En outre, un numéro spécial de la revue *Forces* est consacré à la situation des femmes au Québec et, pour rejoindre les plus jeunes, le Conseil a préparé des documents à l'intention des milieux scolaires sur l'histoire des droits des femmes.

Mais il en fallait de l'audace pour intituler le colloque, tenu en mai 1998 à l'occasion du 25^e anniversaire, *Marcher sur des œufs* et soumettre au débat public des questions qui risquent de mettre en lumière les contradictions du féminisme. Organisé en collaboration avec l'Institut de recherches et d'études féministes de l'UQAM, les participantes et participants sont invités à discuter des enjeux du féminisme d'aujourd'hui. On pose sans détour les questions suivantes : Dévalorisation ou déqualification du rôle maternel : est-ce la faute du féminisme ? Le droit des femmes à l'intégrité physique peut-il avoir une limite ? Le féminisme « paternaliste » ou quand les féministes réclament la chose et son contraire ; Les solutions de corrections ont-elles un avenir ?



La *Gazette des femmes* continue par ailleurs de faire très bonne figure comme magazine féministe. Les sujets traités sont très diversifiés ; on touche en effet aussi bien au travail et à l'économie, en abordant, par exemple, l'équité salariale, les métiers non traditionnels pour les femmes, l'économie sociale ou la mondialisation. Les phénomènes sociaux sont aussi abordés, comme les femmes et l'internet, la violence chez les adolescentes, la pornographie et la délinquance sexuelle, les femmes et le sport, la parité politique et l'écoféminisme. Les questions se rapportant à la santé des femmes ne sont pas en reste, pas plus que l'éternel problème de la conciliation travail/famille. La rédaction aborde en outre des sujets controversés comme la violence chez les adolescentes, le nouveau culte des apparences et la condition féminine.

La *Gazette des femmes* s'associe par ailleurs à des événements importants comme la Conférence mondiale sur les femmes de Beijing en 1995 et présente la vision des femmes de l'avenir du Québec à l'occasion du Sommet socio-économique de 1996.

Ayant elle-même démontré l'importance pour les femmes d'occuper leur part de pouvoir politique et ayant vivement encouragé les femmes à s'engager dans la vie publique, M^{me} Diane Lemieux annonce sa démission de la présidence du Conseil du statut de la femme, le 2 novembre 1998, précisément pour poser sa candidature à l'élection générale qui doit se tenir à la fin du mois.

Pour la deuxième fois dans l'histoire du Conseil, Thérèse Mailloux, secrétaire générale, assume pendant huit mois l'interim de la présidence de l'organisme.

7. *FEMME D'ACTION, DE STRATÉGIE ET DE VISION*

Madame Diane Lavallée (1999-)



Le 23 juin 1999, la présidence du Conseil du statut de la femme est confiée à M^{me} Diane Lavallée. Le féminisme d'État est pour elle un terrain familier puisqu'elle a déjà occupé le poste de secrétaire générale associée à la Condition féminine.

À l'automne 2000, M^{me} Lavallée effectue une tournée des associations nationales, des centres de recherche en condition féminine et des comités de condition féminine des syndicats où elle prend le pouls du mouvement des femmes au Québec. La présidente rencontre alors 100 groupes régionaux et 46 organismes nationaux afin de jeter les bases du plan stratégique 2001-2005 du Conseil et de préciser avec eux les actions à privilégier.

Plusieurs dossiers qui retiennent alors l'attention du Conseil se rapportent aux questions économiques. Par exemple, en octobre 1999, il participe à la consultation publique sur la réduction de l'impôt des particuliers où il rappelle que les femmes ont été particulièrement touchées par les efforts pour atteindre le « déficit zéro », que ce soit en tant qu'usagères des services publics, travailleuses ou responsables du bien-être de leurs proches. Un débat social serait donc souhaitable, non seulement sur la pertinence d'une diminution de l'impôt, mais aussi sur le réinvestissement dans les services publics et le paiement de la dette.

La libéralisation des marchés et la concurrence débridée qui s'ensuit exigent des organismes voués à la défense des droits des femmes une vigilance des conditions de travail. À ce chapitre, le Conseil s'est manifesté à plusieurs reprises. Il estime par exemple nécessaire d'informer les femmes et de les sensibiliser aux enjeux entourant les négociations en vue de la formation de la Zone de libre échange des Amériques. Il

profite donc du Sommet de Québec, au printemps 2001, pour publier un avis et une brochure sur la ZLÉA, proposant une réflexion et des pistes d'action afin que ce projet d'intégration économique contribue au mieux-être des populations et à l'avènement d'une plus grande égalité entre les femmes et les hommes, au Sud comme au Nord.



Conscient que la pauvreté touche d'abord les femmes, qu'elle prend différentes formes et que des moyens efficaces doivent être mis en œuvre pour la contrer, le Conseil émet ses commentaires sur les orientations gouvernementales en matière de lutte contre la pauvreté comme il présente un mémoire en réponse à la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi que sur le projet de loi qui en découle.



C'est dans la même perspective que le Conseil accorde son appui à la Marche mondiale des femmes contre la pauvreté. À l'occasion du 8 mars 2000, il ajuste son thème à cet événement d'envergure internationale ; il publie alors un document d'information rappelant les principales marches et manifestations des Québécoises pour obtenir et défendre leurs droits. La brochure intitulée *Pas à pas – La longue marche des femmes au Québec* est largement diffusée auprès de groupes de femmes et de jeunes ainsi que des entreprises.

S'inquiétant de certaines tendances du marché du travail, il publie une étude et un avis sur le travail dit atypique. L'étude présente une analyse fouillée du phénomène de la prolifération des formes de travail dites atypiques, soit le travail à temps partiel, le travail temporaire, certaines formes du travail autonome et le travail à domicile. Ces formes de travail s'accompagnent souvent de précarité entraînant des conséquences néfastes pour les femmes. L'avis, pour sa part, formule une série de recommandations visant à ajuster les lois du travail à cette réalité qui touche une part grandissante de la main-d'œuvre, particulièrement les travailleuses.

La révision du Code du travail a fourni l'occasion de demander des changements législatifs afin de favoriser la syndicalisation des travailleuses et des travailleurs qui le désirent et d'atténuer les effets négatifs produits par la montée des formes de travail atypique. Le Conseil a en outre déploré l'abolition des décrets dans le secteur du vêtement dont la main-d'œuvre est très majoritairement féminine et très souvent immigrante. Il a cependant accueilli avec satisfaction l'obligation, pour les organismes publics, d'implanter des programmes d'accès à l'égalité pour leur personnel.

Il a également considéré que les récents amendements apportés à la Loi sur les normes du travail étaient susceptibles d'améliorer les conditions de travail de plusieurs travailleuses et travailleurs, notamment au chapitre de la conciliation travail/famille, une question de première importance.

L'intérêt que le Conseil porte à cet enjeu s'exprime, au cours de ces années, sous deux formes principalement : appui à la création d'une assurance parentale par le gouvernement du Québec et l'instauration des *Prix ISO familles*. Le Conseil se réjouit du projet d'assurance parentale et le fait savoir en commission parlementaire. Ce projet reprend de fait, dans ses grandes lignes, la politique intégrée de congés parentaux que le Conseil avait élaborée en 1990.



Quant aux *Prix ISO familles*, organisés en collaboration avec le Conseil de la famille et de l'enfance, le Conseil consultatif du travail et de la

main-d'œuvre, le ministère de la Famille et de l'Enfance et le ministère du Travail, ils visent à honorer les entreprises qui mettent sur pied des mesures pour faciliter la conciliation travail/famille et à encourager ainsi la multiplication de ces initiatives. Le magazine *L'Actualité* a agi en tant que partenaire afin de faire connaître les organisations lauréates et les mesures privilégiées par chacune. Les organisations lauréates proviennent d'horizons aussi variés que les syndicats, les milieux coopératif et universitaire, le secteur public, l'hôtellerie et le secteur pharmaceutique. Après que le CSF ait tenu ce concours pendant deux années consécutives, il a été repris par le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille. Les événements subséquents, notamment le choix du thème dominant de la campagne électorale du printemps 2003, montrent que dans ce domaine, comme dans d'autres, le Conseil a agi en précurseur dans l'identification des enjeux socio-économiques.

Le virage ambulatoire est intégré au système de santé depuis déjà quelques années. Comme le Conseil l'appréhendait, ce nouveau mode d'offre de services touche davantage les femmes que les hommes ; c'est ce que montre une étude parue au printemps 1999. Les conséquences du virage touchent les bénéficiaires, les aidantes et les travailleuses. Devant un tel constat, le Conseil émet, en mai 2000, un avis, *Pour un virage ambulatoire qui respecte les femmes*, dans lequel il désigne les actions nécessaires à la prise en compte des réalités des femmes dans ce contexte. Par cette intervention, le CSF cherche à sensibiliser le ministère de la Santé et des Services sociaux à l'effet du virage ambulatoire sur les familles et les femmes en particulier. En ce sens, il préconise entre autres la concertation des établissements publics entre eux et avec les ressources communautaires pour apporter le soutien nécessaire aux

familles. Il propose en outre des amendements à différentes lois afin que les personnes qui quittent momentanément le travail pour prendre soin d'un proche soient pénalisées le moins possible.

Les femmes ne disposent toujours pas de leur part de pouvoir politique et cette question continue de préoccuper le Conseil et le mouvement féministe. En région, les agentes de la Direction des bureaux régionaux continuent de collaborer avec le ministère des Affaires municipales et de la Métropole, les conseils régionaux de développement et les groupes de femmes en vue d'accroître la participation des femmes aux différentes instances locales et régionales. Elles apportent en outre leur support à des projets mis sur pied par différents organismes dans le cadre du programme *À égalité pour décider*.

Le débat, à l'automne 1999, entourant le regroupement de 64 municipalités en cinq grandes agglomérations, suscite un grand intérêt dans le mouvement féministe et relance les discussions sur la place des femmes dans les institutions démocratiques et sur la capacité de ces institutions à prendre en compte les besoins, les réalités et les visions des femmes. Le Conseil a contribué à cet exercice par la production d'un avis intitulé *Les restructurations municipales : un défi d'équité pour les femmes* visant à sensibiliser les acteurs à l'importance de la présence des femmes dans les conseils municipaux et à la nécessité que, dans les villes élargies, les femmes puissent se retrouver, tant dans les postes de commande que dans les politiques qui seront adoptées.

Enfin, le Conseil a produit un avis portant à la fois sur le concept de parité dans la représentation politique et sur les thèmes soumis à la consultation populaire sur une éventuelle réforme des institutions démocratiques québécoises par le ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques. Il a repris l'argumentation principale de cet avis dans un mémoire au Comité directeur des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques.

La mise en œuvre de la Politique de développement local et régional et de la cinquième orientation de la Politique gouvernementale en matière de condition féminine entraîne l'implication de plus en plus importante des groupes de femmes, des organismes du milieu et des instances régionales pour l'analyse des questions touchant les femmes. Par conséquent, les bureaux régionaux sont de plus en plus reconnus en tant qu'instances gouvernementales régionales spécialisées en condition féminine.

Pour la première fois, le Conseil étudie de façon particulière la situation et les besoins des femmes d'une région donnée en ce qui a trait à la vie économique, sociale, et culturelle ; pour arriver à formuler des recommandations adaptées au contexte régional, le Conseil mène certaines consultations aussi bien auprès du mouvement des femmes que des décideurs et des principaux intervenants socio-économiques de la région. Cette riche connaissance de la situation des femmes dans un milieu donné et la formulation de recommandations précises servent d'appui aux groupes de femmes dans leurs actions.

Les avis régionaux apportent aussi un éclairage original pour la compréhension des régions elles-mêmes, de leurs forces et de leurs besoins ainsi que des avenues qui s'offrent à elles pour leur développement.

Les quatorze avis régionaux, dont le dernier de la série portant sur la région de la Capitale nationale et paru en janvier 2003, représentent toujours des outils de première importance pour les agentes du Conseil et leurs interlocuteurs. Un relevé effectué par la Direction des bureaux régionaux confirme l'impact de ces avis sur les décisions prises en région ; en effet, après un ou deux ans après la diffusion d'un avis, on note qu'entre 60 et 87 % des recommandations ont déjà donné lieu à des actions.

La défense des droits des femmes devant un nombre élargi d'acteurs exige que les groupes de femmes disposent des moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mission. C'est dans cette optique que le Conseil plaide en faveur d'un financement public de base suffisant et stable pour les groupes qui s'adonnent principalement à la défense des droits. Il formule son opinion en réponse à l'invitation de la commission chargée de la consultation sur le projet de politique de reconnaissance et de soutien à l'action communautaire.

Au chapitre de la santé, le Conseil s'intéresse à l'avenir du régime d'assurance-médicaments et dépose un mémoire à la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux. La position développée par le Conseil s'appuie sur les principes d'universalité, d'égalité d'accès aux services et de solidarité dans le financement.

Dans ses relations avec le public, le Conseil constate que les jeunes femmes, en général, se sentent peu interpellées par le discours féministe, fortes de leur éducation égalitaire et de leur grande confiance en leurs capacités personnelles et en l'avenir. Une analyse plus poussée montre autre chose et c'est pourquoi le Conseil a voulu intervenir à l'occasion du Sommet du Québec et de la jeunesse en dégageant des enjeux propres aux jeunes femmes. Il avait en effet constaté que les documents préparatoires s'attardaient presque exclusivement aux questions – importantes par ailleurs – relatives à l'emploi et à la formation, laissant dans l'ombre des problématiques, telles que la détresse psychologique, le suicide, les maladies transmises sexuellement et la violence. En outre, les documents laissaient entendre que les problèmes identifiés touchaient indifféremment les filles et les garçons.

C'est encore en tentant de contrer l'idée que « tout est réglé » pour les femmes que le Conseil s'intéresse au discours actuel sur la réussite et la persévérance scolaires des filles et des garçons. En effet, un discours fort répandu affirme, les filles étant maintenant majoritaires à tous les ordres d'enseignement et obtenant globalement de meilleurs résultats scolaires, que l'attention doit dorénavant être orientée vers les garçons qui rencontreraient des difficultés particulières dans le système d'éducation. Tout en se réjouissant du succès des filles, le Conseil entend rappeler que plusieurs

d'entre elles rencontrent des problèmes dans leur cheminement scolaire et que leur situation nécessite une intervention appropriée. Il entend également démontrer que les succès relatifs des filles ne se traduisent pas par des avancées économiques et sociales équivalentes, pas plus que le retard statistique des garçons prend sa source dans le féminisme ou le succès des filles.



Pour éclairer la situation des femmes de différentes générations, le Conseil a publié, au printemps 2001, une étude intitulée *Des nouvelles d'elles. Les jeunes femmes du Québec*. Basé surtout sur des statistiques, ce document fait suite à un ouvrage semblable paru en septembre 1999 portant sur les femmes âgées.

Puis c'est un sujet controversé qu'aborde le Conseil lorsqu'il décide de se lancer dans une recherche sur la prostitution. Après de nombreuses consultations et de longs débats, une importante recherche paraît en mai 2002 sous le titre *La prostitution : Profession ou exploitation ? Une réflexion à poursuivre*. Très bien documentée, cette étude expose les différentes visions qui ont cours, dans les milieux féministes et ailleurs, en plus de fournir des données sur le phénomène ici et ailleurs dans le monde. Il fait aussi état des différents courants législatifs actuellement en vigueur. La situation québécoise est particulièrement bien décrite ; l'étude montre en effet que la prostitution est ici largement le fait de groupes criminalisés qui se chargent entre autres du recrutement auprès des jeunes fugueuses qui sont particulièrement vulnérables. Cette étude renferme par ailleurs plusieurs aspects novateurs ; par exemple, elle s'intéresse aux clients et aux proxénètes et établit un lien entre la prostitution et le trafic international des femmes. Ce document ne représente toutefois pas le dernier mot à être écrit sur la question, mais il constitue un outil indispensable pour la poursuite de la discussion.



Le Conseil continue par ailleurs à appuyer les actions en vue de la reconnaissance légale des unions homosexuelles, notamment le projet de loi visant l'instauration, au Québec, de l'union civile permettant aux conjoints de même sexe d'obtenir une reconnaissance civile de leur union.



En outre, pendant deux saisons, en 1998 et 1999, le Conseil participe à des émissions d'information diffusées à la télévision communautaire. Des représentantes du Conseil ou des personnes choisies par lui traitent de différentes questions liées au travail. Le Conseil a également publié, jusqu'à présent, deux guides pratiques et informatifs. Le premier, *Femmes et famille – Suivez le guide*, lancé en décembre 1999, donne des renseignements sur les programmes et les services à la disposition de la famille. Le deuxième,

Femmes et santé – Suivez le guide, lancé en septembre 2001, a pour objet de renseigner les femmes sur différents aspects de la santé ; il a été produit avec la collaboration de la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec et le Réseau québécois d'action sur la santé des femmes. Ces deux guides sont offerts aux lectrices et lecteurs de la *Gazette des femmes*, qui se réabonnent au magazine, et sont vendus en librairie.

Le magazine demeure le document du Conseil le plus lu. Ce succès est dû à la capacité d'innovation des responsables de la publication. Par exemple, des sondages mesurant l'admiration que les femmes ressentent à l'égard d'autres femmes et ce que les hommes pensent après 25 ans de féminisme ont suscité beaucoup d'intérêt ; ces deux sondages ont donné lieu à des débats et ont alimenté des émissions de télévision et de radio. En outre, pour l'an 2000, le magazine a fait peau neuve en rafraîchissant sa présentation graphique et rédactionnelle. Cette transformation visait à joindre une clientèle plus jeune et à renforcer la crédibilité du périodique comme leader de l'information en condition féminine. C'est avec cette visée que le numéro de mars-avril 2001 était consacré particulièrement aux jeunes et préparé en collaboration avec une équipe de jeunes.



L'abondant courrier des lectrices, dont une trentaine de lettres sont publiées chaque année, témoigne de l'intérêt que suscitent les articles, les chroniques et les dossiers de la *Gazette des femmes*. Enfin, tout au long de son histoire, le magazine féministe ou les journalistes qui l'alimentent ont reçu plusieurs prix témoignant de la qualité de la publication.

Le CSF a entretenu un grand intérêt pour la situation des femmes à travers le monde et il a de temps à autre participé à des activités à caractère international. Un chapitre important de ce type d'activité s'est écrit à l'été 2002 alors que la présidente dirigeait une mission en France. Deux activités principales retiennent l'attention. D'abord le

lancement à Paris d'un numéro de la *Gazette des femmes* présentant une comparaison entre la situation des Françaises et des Québécoises. Puis, la présidente a prononcé une conférence au Troisième colloque international des recherches féministes francophones « Ruptures, Résistances et Utopies » tenu à Toulouse.



Trente ans d'action, ça porte fruit ! Ce thème inspire les activités entourant la célébration du 30^e anniversaire du Conseil du statut de la femme en mai 2003. Comme il se doit en pareille occasion, l'organisme invite le public à une réflexion sur la contribution remarquable du mouvement des femmes aux avancées de la société québécoise, sur l'état actuel de la condition féminine et du féminisme et sur les perspectives d'avenir. Il organise à cet effet une série d'activités destinées à un large public.

Le colloque *Réfléchir sur 30 ans* permet à des spécialistes d'ici, d'Europe et des États-Unis de porter un regard sur la situation et d'explorer de nouvelles voies vers l'égalité. On s'interroge sur l'avenir du féminisme alors que le rôle de l'État rétrécit, que la relève est incertaine et qu'un courant antiféministe s'exprime, parfois avec virulence. Puis, des militantes se rencontrent pour discuter des stratégies à remodeler.

Un deuxième événement rassemble plus de 40 artistes qui offrent, au Spectrum de Montréal devant plus de 900 personnes, un spectacle rappelant quelques grands moments du féminisme, tel qu'il s'est exprimé et s'exprime encore par la chanson, le monologue et le théâtre.

Un troisième événement est offert à un très large public puisqu'il a lieu au Complexe Desjardins à Montréal. À cette *Agora*, le public est invité à assister à des échanges



portant sur les mères, les amoureuses et les citoyennes et à rencontrer des auteures. Une exposition de photographies amène le public visiteur dans le passé, une vidéo montre le présent et diverses activités organisées autour de l'ordinateur se veulent tournées vers l'avenir. Le Conseil du statut de la femme rend en outre hommage à onze *compagnons de route*, des

hommes qui se sont démarqués par leur appui aux femmes au cours de ces trente années. Et, pendant deux jours, la Cinémathèque québécoise offre, comme quatrième événement entourant cette célébration, une rétrospective de documents audio-visuels se rapportant à la condition des femmes.

À l'automne 2003, le Conseil du statut de la femme s'associe au Musée de la civilisation pour offrir au public de Québec une série de conférences et de débats de même que la présentation d'une vidéo et d'une exposition de photographies.

À travers cette célébration fort appréciée des participantes et des participants, les féministes de tous les horizons ont eu l'occasion de mesurer les progrès, de jauger la situation actuelle et de se ressourcer pour poursuivre leur quête d'égalité.

Les années de la présidence de M^{me} Diane Lavallée sont jusqu'à présent marquées par une continuité dans l'action et par l'innovation dans certains dossiers. Elle sait cerner les principaux enjeux qui interpellent les femmes du Québec et être à l'écoute de la nouvelle génération et de leurs aspirations, tout en reconnaissant le travail des pionnières. Elle fait office de visionnaire dans les nouvelles stratégies à mettre de l'avant pour poursuivre la marche inachevée de l'égalité pour les Québécoises. Son mandat a été marqué par des interventions prononcées devant des auditoires très variés et par sa participation à de nombreux colloques sur tous les aspects de la vie des femmes. Ces dernières années se caractérisent en outre par un ressac ouvert contre le féminisme et par la remise en question de plus en plus vive d'une certaine solidarité sociale dont les femmes sont parmi les premières bénéficiaires.

CONCLUSION

Depuis trente ans, le Conseil du statut de la femme accompagne les Québécoises vers *l'égalité et l'indépendance*. Malgré des progrès substantiels, les entraves économiques, sociales et politiques sur le chemin d'une égalité réelle sont encore nombreuses ; on assiste même à l'apparition de nouveaux obstacles, l'idée assez répandue voulant que l'égalité de fait soit déjà atteinte n'étant pas le moindre.

La recherche de l'égalité s'inscrit dans un contexte socio-politique en mutation. La mondialisation, la situation démographique, l'étiollement de la social-démocratie et les attaques ouvertes contre le féminisme et les acquis des femmes constituent l'environnement actuel dans lequel s'exerce la lutte pour l'égalité. Le Conseil adopte à cet égard une stratégie d'ouverture et entend accentuer le développement d'alliances qui contribueront à modifier les mentalités et favoriseront l'ajustement social aux besoins des femmes.

À la frontière du mouvement des femmes et de l'État, le Conseil du statut de la femme occupe une place privilégiée. À la fois capable d'analyse, d'action et d'influence, il puise dans l'énergie et l'expérience des groupes de femmes une connaissance concrète des réalités, enrichit sa réflexion à la source des travaux des féministes en milieu universitaire et collabore avec les autres féministes d'État du Secrétariat à la condition féminine et du réseau des responsables à la condition féminine dispersés dans les ministères et organismes gouvernementaux.

Dans le contexte de restructurations majeures sur le plan économique et de la redéfinition du rôle de l'État, le Conseil croit que l'État moderne a toujours une mission prioritaire et essentielle dans la création de conditions permettant l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes. En tant qu'organisme consultatif du gouvernement du Québec, le Conseil du statut de la femme entend continuer d'exercer ses mandats en s'efforçant de demeurer étroitement branché sur les réalités multiples de la population féminine et en ayant comme perspective l'atteinte d'une véritable égalité.

BIBLIOGRAPHIE

CHAMPIGNY-ROBILLARD, Laurette, *La femme au travail et l'esprit nouveau des lois*, discours devant la Chambre de commerce de Montréal, 5 novembre 1974.

COLLECTIF CLIO, Le, *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Montréal, Le Jour, 1992, 646 p.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, Les rapports annuels de 1973-1974 à 2000-2001.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Rapport annuel de gestion 2001-2002*, Québec, le Conseil, 2002, 32 p.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Toujours en marche vers l'égalité. Orientations quadriennales du Conseil du statut de la femme 2001-2005*, Québec, le Conseil, 2001, 11 p.

DHAVERNAS, Odile, « Féminisme et institutions : une enquête au Québec », *Les temps modernes*, vol. 37, n° 418, mai 1981, p. 1902-1932.

DUMAS, Marie-Claire, « La grève dans 5 ans ! », *Châtelaine*, vol. 25, n° 2, février 1984, p. 40.

FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC, *Office de la femme : mémoire présenté à l'honorable Robert Bourassa, premier ministre du Québec, par la Fédération des femmes du Québec*, novembre 1971, 18 p.

LAVIGNE, Marie, *Les orientations du Conseil du statut de la femme*, allocution prononcée devant les membres du conseil régional de Québec de la Fédération des femmes du Québec, 5 avril 1989.

LAVIGNE, Marie. « Structures institutionnelles en condition féminine – Le cas du Conseil du statut de la femme du Québec » dans *Les femmes et l'État canadien*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1997 p. 228-240

MINGUY, Claire. « D'audace et de rigueur », la *Gazette des femmes*, vol. 18, n° 2, juillet-août 1996, p. 18-19

MOISAN, Lise, « Où nous mènent les féministes d'État ? », *La vie en rose*, n° 23, février 1985, p. 32-35.

MORAZAIN, Jeanne. « Les vingt-cinq ans du Conseil du statut de la femme. Une entrevue avec Diane Lemieux, présidente du Conseil du statut de la femme. Parler de toutes les femmes à toutes les femmes », *Forces*, n° 119, 1998, p. 85-88

MORAZAIN, Jeanne. « Marcher sur des œufs », la *Gazette des femmes*, vol. 20, n° 3, septembre-octobre 1998, p. 35-38